

**REPORTERS  
SANS FRONTIERES**  
POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION



**Ambroise Pierre**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Visite du Responsable du Bureau Afrique de « *Reporters Sans Frontières* » au Ministère de la Communication : la situation de la liberté de Presse au menu des échanges**

De passage à Madagascar dans le cadre d'un séminaire d'échanges avec les Rédacteurs en Chef et les Directeurs de publication sur la couverture d'une période électorale, co-organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T), le Responsable du Bureau Afrique du « *Reporters Sans Frontières* », Ambroise Pierre, s'est rendu, ce mercredi [15 janvier 2013], au Ministère de la Communication, pour faire une visite de courtoisie et échanger sur la situation de la liberté de Presse à Madagascar.

Il a été reçu, en l'absence du Ministre de la Communication, par le Directeur Général de la Communication, Guy Laurent Ramanankamonjy, qui assure également la fonction de Secrétaire Général par intérim.

Le Responsable du Bureau Afrique de l'organisation « *Reporters Sans frontières* » a rappelé que son rôle est non seulement de défendre la liberté de Presse mais aussi de rappeler à la Presse son devoir de responsabilité. Selon Monsieur Ambroise Pierre, l'organisation s'efforce

de réagir quand il y a des cas relatifs à la liberté de Presse comme la suspension des stations audiovisuelles qui ont été créées durant la Transition et la condamnation judiciaire des journalistes d'une station radio de la capitale. Le Responsable de l'organisation de défense de la liberté de Presse reconnaît que cette affaire est délicate puisqu'il y a eu des dérapages mais il demande à ce que les sanctions ne soient pas trop dures pour ne pas nuire à l'image de Madagascar dans le contexte politique actuel.

Le Secrétaire Général par intérim du Ministère de la Communication a réitéré les éclaircissements déjà apportés par le Ministre de la Communication par rapport à ces sujets. Sur la suspension des stations audiovisuelles créées à partir de 2009, le Secrétaire Général a remis au Responsable du Bureau Afrique de « *Reporters Sans Frontières*» le Décret 99-096 portant Cahier des Charges des entreprises audiovisuelles privées, qui stipule en son article premier que « *l'octroi d'une autorisation de fréquences résulte des décisions prises à la suite du dépouillement d'appels d'offres ou d'appels à candidature lancés par la CSCA* ». Il a fait noter qu'aucun Appel d'Offre ni un Appel à Candidature en bonne et due forme en matière d'exploitation audiovisuelle n'a été encore lancée à Madagascar depuis 2009. Ce qui fait que toutes les autorisations de création de nouvelle station audiovisuelle délivrées depuis 2009 ont été entachées d'irrégularités, d'où leur suspension.

En ce qui concerne la condamnation judiciaire des journalistes d'une station de la capitale, le Secrétaire Général du Ministère a réitéré que le Ministère de la Communication n'a rien à avoir avec les affaires judiciaires touchant cet organe de presse et ses journalistes, étant entendu qu'il n'a pas porté plainte dans cette affaire qui les condamne à un emprisonnement ferme.

En tout cas, les deux parties ont manifesté leur volonté d'améliorer et développer les échanges d'informations pour dissiper les malentendus. Le Ministère de la Communication a réaffirmé son ouverture au dialogue, ses portes étant grandes ouvertes pour toute demande d'éclairages, pour donner sa version des faits, et cela afin d'éviter des manipulations à des fins politiques.

Le Responsable du Bureau Afrique de « *Reporters Sans Frontières*», Ambroise Pierre, a évoqué également la disposition de l'organisation pour coopérer avec le Ministère de la Communication pour « *améliorer les choses*».

Il a fait noter que dans le cadre de son passage actuel, il donne des conseils aux journalistes pour améliorer l'exercice de leur métier. Son organisation contribue dans d'autres pays à l'amélioration de la législation du métier de journalisme.

**Antananarivo, le 18 Janvier 2013**

**Le Service Communication**

**du Ministère de la Communication**